

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1393 (Rect)

présenté par

M. Diard, Mme Genevard, M. Benassaya, Mme Le Grip, M. Ravier et M. Reda

ARTICLE 25

À la fin de l'alinéa 25, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.